

AFFAIRE N° 21.

OBJET: Acquisition d'un terrain de 355 732m² cadastré section AV n^{os} 5 à 8 et CL n^{os} 15 et 16 sis au Canal du Brûlé appartenant à Mesdames FRAPPIER de MONTBENOIT et BOSSE, en vue de la constitution d'une réserve foncière.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

La Commune envisage l'acquisition d'un terrain de 36 hectares environ sis au Canal du Brûlé, appartenant à Mesdames FRAPPIER de MONTBENOIT et BOSSE.

Ce terrain, situé en limite sud de la Zone urbanisée de Bellepierre, figure au Plan d'Occupation des Sols, pour 5 hectares environ, en Zone NA(urbanisable à terme).

Après négociations avec les propriétaires, un accord a été conclu sur le prix de 850 000 Francs compatible avec l'estimation des Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte d'acquisition et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 903 article 210 du budget communal et financée par emprunt à contracter auprès de la Caisse d'Aide à l'Equipement des Collectivités Locales pour acquisitions de réserves foncières à long terme.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Les Commissions sont favorables. En réunion d'adjoints, nous avons longuement discuté de cette affaire, et nous sommes, en définitive, arrivés à un accord avec Mesdames Frappier et Bosse pour la somme de 850 000 F. Je crois que c'est un bon prix. Il est un peu supérieur à ce que nous avons proposé, mais il correspond à l'estimation des domaines.

Dr G. GERARD - Que vont devenir ceux qui habitent sur ce terrain ?

LE MAIRE - Ils seront relogés sur le même terrain, mais peut-être pas au même endroit. Il y a environ 40 familles, et de toute façon, nous ferons un recensement complet.

Mise aux voix, la question EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

10 - St-Denis le 2 Décembre 1980
P/Le Préfet, le Secrétaire Général

Signé : Didier CULTRUX
Pour copie certifiée conforme
P/Le Préfet le chef de Bureau délégué
Jacques LACOSTE